

## La saison estivale côté coulisses

La saison estivale met sur le pont les services techniques de la ville pour préparer l'accueil des touristes, l'instal-

lation des postes de secours, des douches, des WC, des points de propreté, de la panneautique obligatoire, le nettoyage

de la plage, enfin tout un ensemble pour recevoir le public dans de bonnes conditions. ■



## De la nécessaire prévention des risques liés à l'érosion

La façade maritime de Torreilles, s'étendant sur 4 kms (de l'Agly au Bourdigou) borde un site naturel exceptionnel protégé, constitué de dunes blanches et grises enserrées dans des casiers de ganivelles qui les préservent d'une érosion anthropique et des attaques de la mer lors des tempêtes. La plage rétrécit chaque année un peu plus. Outre un rechargement massif en sable, il faudra dans l'avenir négocier avec l'Agglo pour mettre en place un atténuateur de houle. Celui ci, situé à environ 300m de la plage, est constitué

de géotubes sous-marins invisibles juxtaposés et immergés à 4,50 m de profondeur. Ralentie par ce barrage immergé, la houle est moins agressive donc moins destructrice. Cette opération onéreuse n'est pas d'actualité pour Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, l'avenir nous éclairera. Dans l'attente, le remplacement des ganivelles emportées par la mer s'impose pour maintenir la hauteur de la crête des dunes qui protège des coups de mer les biens et les personnes. ■



## INFOS PRATIQUES

**OFFICE DU TOURISME DE TORREILLES**  
Torreilles plage  
Tél. 04 68 28 41 10  
www.torreilles.com  
e-mail : info@torreilles.com

**SERVICE AGENDA 21**  
Mairie de Torreilles  
Service Agenda 21  
Tél. 04 68 28 32 02  
e-mail : agenda21@torreilles.fr

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE**  
www.developpement-durable.gouv.fr

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE**  
www.ademe.fr

**PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION**  
www.parc-marin-golfe-lion.fr

**LABEL STATION VERTE**  
www.stationverte.com

**LABEL PAVILLON BLEU**  
www.pavillon-bleu.org

## TORREILLES

Bulletin édité par la Ville de Torreilles  
Mairie - 1, av. de la Méditerranée  
66440 Torreilles  
Tél.: +33 4 68 28 32 02  
E-mail : mairie@torreilles.fr  
Site internet : www.torreilles.fr  
Crédit photos : Ville de Torreilles  
Réalisation : Agence Kaféine  
Imprimé sur papier recyclé



# Them' Torreilles

L'action municipale au service de votre quotidien • Environnement et plage n°9 - juin 2013

## « Un environnement à préserver »

En 1992, la France s'engageait aux côtés de 177 autres pays à promouvoir le développement durable en signant la déclaration de Rio et en validant l'Agenda 21 ou programme « action 21 ». Programme d'actions pour un développement durable de la planète, programme défini comme un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

L'Agenda 21 doit traiter les aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux, il a été mené avec sérieux et une grande maîtrise par Cécile Margail. Notre environnement, c'est une biodiversité remarquable, un cadre de vie et des paysages de qualité, des espaces naturels, c'est l'élaboration du plan de gestion de l'espace naturel du Bourdigou à l'Agly, c'est la réhabilitation du cordon dunaire... Hissons avec fierté les pavillons bleu et vert que nous avons su obtenir et oeuvrons pour les garder !

Jean-Luc Cano,  
4<sup>e</sup> adjoint

## Agenda 21, une démarche au service du Développement Durable



Avec la mise en place de son Agenda 21, la ville de Torreilles souhaite apporter des réponses aux défis planétaires du 21<sup>e</sup> siècle tout en prenant en compte les spécificités et problématiques de son territoire. Cette démarche volontaire, participative, élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire a permis, à partir de 5 axes stratégiques, déclinés en 20 objectifs opérationnels, de définir un plan de 51 actions. Après sa validation par le conseil municipal

du 30 mai dernier, la nouvelle et dernière phase qui s'ouvre devra définir les critères de suivi de l'évaluation à mettre en place dans un souci d'amélioration continue au regard des finalités du développement durable. Chaque action fera donc l'objet de la rédaction d'une « fiche action » très détaillée signifiant les différents critères retenus : calendrier de réalisation, niveau d'avancement, moyens engagés (financiers, humains...), les indicateurs de résultats ou d'impact... Leur suivi permettra d'appréhender au plus près la réalisation et la concrétisation des actions engagées et d'apprécier leur pertinence au regard des objectifs visés et des moyens mis en œuvre dans une perspective de réajustement périodique. Cette dernière étape essentielle à une possible reconnaissance par les services de l'état, sera l'occasion de poursuivre, avec votre participation, la construction de l'avenir de notre territoire. ■

Les élus de la commission « ENVIRONNEMENT ET PLAGE »

Jean-Luc Cano

Cécile Margail

Marc Medina

Nathalie Villalongue





# Torreilles, membre du réseau Natura 2000

Natura 2000 est le plus grand réseau européen de sites protégés, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Deux directives européennes, « oiseaux » et

« habitats, faune, flore » ont permis la mise en place du réseau Natura 2000. Les représentants Natura 2000 ont collaboré, avec les élus locaux, les agents du Conservatoire du littoral et les différents acteurs de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, Life Nature, chasseurs et agriculteurs, services de l'Etat, à l'élaboration du plan de gestion du Bourdigou. ■

CARTE 1 : Présentation de la zones d'étude



# Le plan de gestion du Bourdigou protège les milieux dunaires



Élaboré dans le but d'assurer une gestion cohérente des milieux dunaires, le plan de gestion du Bourdigou consiste en 21 fiches actions établies à partir des enjeux écologiques identifiés.

Celles-ci répondent à plusieurs objectifs :

- Protéger la dune par la mise en œuvre d'un schéma d'implantation de ganielles et par un rechargement massif en sable.
- Lutter contre les espèces végétales envahissantes comme les opuntias, plus connus sous le nom de figuiers de barbarie, le sénécion en arbre, le vernis du japon, l'herbe de la pampa, les ficoïdes

- Protéger certaines espèces : sterne naine, lusciniolle à moustache, alose feinte, barbeau méridional, chauve-souris
- Permettre la diversité et le développement naturel d'espèces végétales remarquables, du pavot cornu, de l'orcanette des teinturiers et du raisin de mer (éphédra)
- Réorganiser la gestion des sous-traités d'exploitation sur le Domaine public maritime au vu de la sensibilité écologique des dunes et de leur mauvais état de conservation. Veiller à ce que leurs implantations n'impactent pas le milieu dunaire
- Permettre au fleuve Le Bourdigou, élément essentiel dans le fonctionne-

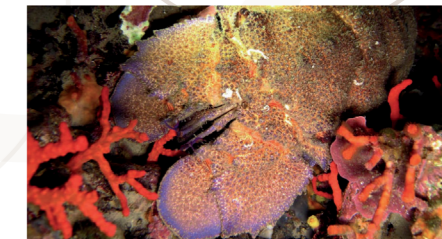
- ment écologique du site de recevoir une eau douce ne présentant pas de défauts quantitatifs et qualitatifs (macros déchets provenant de l'amont)
- Lutter contre les espèces animales envahissantes comme la tortue de Floride, le ragondin, l'écrevisse américaine, le rat musqué
- Réaliser un zonage d'activités sportives et de loisirs sur le sud du site
- Sensibiliser les acteurs et usagers du site
- Mettre en place une convention cynégétique avec les chasseurs
- Créer un sentier pédagogique, assurer la surveillance du site ■

# Le Parc naturel marin, un outil de protection innovant



Le parc naturel marin du Golfe du Lion, anciennement parc naturel marin de la Côte Vermeille, a été créé en 2011. Il est destiné à protéger la zone maritime

côtière qui s'étend sur plus de 100 kms entre Leucate et Cerbère et compte plus de 1200 espèces animales et environ 500 espèces végétales dans les écosystèmes sous-marins. Le conseil local qui assure le pilotage du Parc Naturel Marin compte deux élus de la commune. C'est un outil totalement innovant en matière de gestion des espaces marins, qui ouvre de nouveaux horizons. C'est aussi un outil de protection et de développement durable qui a pour ambition de répondre à deux objectifs : la connaissance et la protection du milieu marin ainsi que le soutien aux activités et à la culture maritimes. Les utilités du parc naturel marin couvrent des domaines de compétence très



- divers tels que :
- la valorisation des activités et de la culture
  - les aménagements et usages du littoral (gestion intégrée de la zone côtière)
  - la connaissance et protection du milieu marin
  - la coopération transfrontalière ■

# Des labels pour appuyer la politique environnementale de Torreilles

Depuis la fin des années 1980 et en relation avec sa vocation touristique au départ, la ville s'est engagée dans une politique de préservation et de valorisation de son environnement naturel. A ce titre, elle a été récompensée par l'obtention de deux labels qualitatifs.

## LE PAVILLON BLEU

Créé en 1985 par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes, qui mènent une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Au départ limité à la qualité des eaux de baignade, les critères d'obtention ont beaucoup évolué depuis. De nos jours, ce label est de plus en plus exigeant et toute une série de critères portent sur l'environnement général, la qualité et la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'éducation à l'environnement, l'accessibilité aux personnes handicapées... Depuis 1988, l'ensemble des plages (Nord, Centre et Sud) de notre commune a été régulièrement primé par cet éco-



label, qui est un gage de qualité pour la clientèle touristique. En 2013, grâce aux nombreux efforts entrepris, le pavillon bleu flottera bien sur nos plages cet été.

## STATION VERTE

Labellisée depuis 2009, notre commune, à l'environnement naturel préservé, est fière de faire partie de ce réseau qui regroupe plus de 600 villes en France. Une « Station verte », c'est tout d'abord une destination respectueuse de son environnement : ce label a pour but de

favoriser un tourisme dit «de nature» et à dimension humaine. Un certain nombre de critères sont indispensables à son obtention (être une ville de moins de 10 000 habitants, posséder des sites naturels, proposer un accueil touristique, animer son territoire,...) mais être station verte c'est avant tout proposer des services et des plaisirs de qualité dans un univers « Nature » :

- une nature respectée et préservée
- une gamme de séjours à décliner selon les envies
- des lieux et des activités à vivre et à partager
- une porte d'entrée des terroirs

Notre commune œuvre au quotidien pour maintenir, ainsi que développer, les engagements pris. Faire partie de ce réseau national très actif est une grande satisfaction !

Ces distinctions sont en aucun cas un aboutissement : elles sont remises en cause régulièrement (soit annuellement, soit lors de visites sur site) et imposent à la commune des efforts dans le temps. ■